

Malestroit ACTUALITÉS

VIE municipale 04

rues aux Anglais et au Froment
Coût de l'énergie
Nouveaux arrivants

DÉVELOPPEMENT local 05

Banque alimentaire
PULPE poursuit son travail
Artisanat et métiers d'art

CULTURE & VOUS 06

LAB, le bal participatif intergénérationnel
Renouveau du jumelage

VIVRE ici 07

Animations pour les +60 ans
Lycée Queinnec choisi
en lieu d'immersion
« Zéro-Gaspillage »
au collège St-Julien

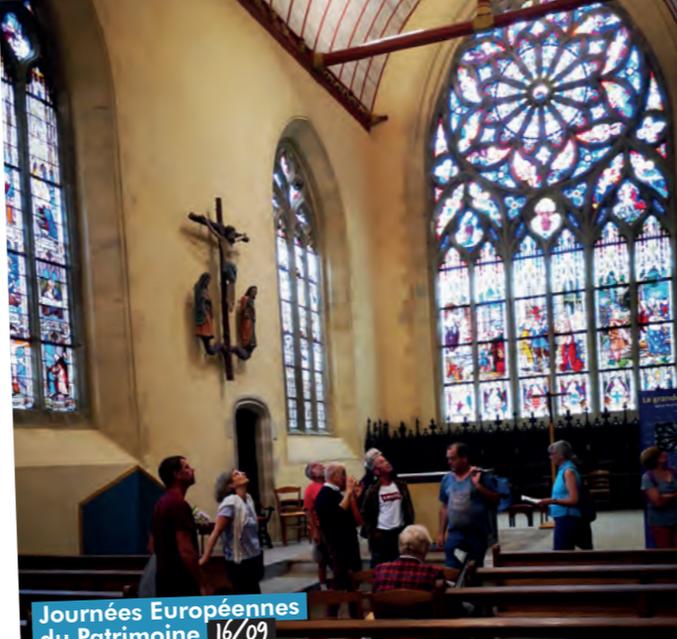




RETOUR en images



Réception des écossais jumelage avec Jedburgh 8/09



Journées Européennes du Patrimoine 16/09



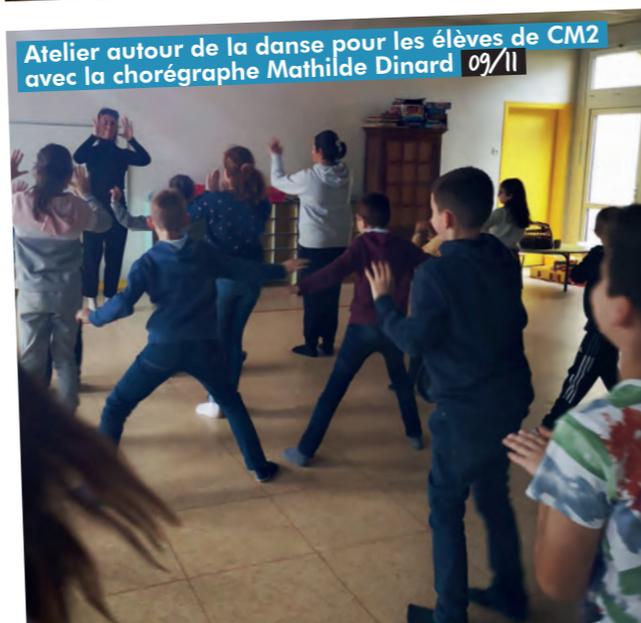
Conférence de Joël Labbé Salon du Livre 1/10



France Bleu Armorique en direct de Malestroit 08/11



Spectacle de la Samain sur la place Queindec 26/10



Atelier autour de la danse pour les élèves de CM2 avec la chorégraphe Mathilde Dinard 09/11



INFOS pratiques

HÔTEL DE VILLE

1 rue Edmond Besson
56140 Malestroit
☎ 02 97 75 11 75
🌐 www.villedemalestroit.bzh

OUVERTURE AU PUBLIC

du lundi au jeudi
9h - 12h15 / 13h30 - 17h30
le vendredi
9h - 12h15 / 13h30 - 16h15

MEDIATHEQUE

Le Pass'temps
5-7 rue Sainte-Anne
56140 Malestroit
☎ 02 97 75 18 15
🌐 passtems-malestroit.bzh

HORAIRES

le mardi et le vendredi
14h30 - 18h30
le mercredi
10h - 12h30 / 14h30 - 18h30
le jeudi
10h - 12h30
le samedi
10h - 12h30 / 14h - 17h

SUIVEZ-NOUS !

Recevez toutes nos actus
et suivez les Conseils Municipaux en direct

  @villemalestroit

LE MOT du Maire

Bruno GICQUELLO
Maire de Malestroit



Au fil des éditions de ce magazine trimestriel, nous tenons à vous tenir informés, à partager les projets en cours, les événements et les activités associatives. Dans cette parution, nous vous proposons un dossier détaillé de 8 pages, fournissant toutes les clés nécessaires à la compréhension du « Site Patrimonial Remarquable » (SPR). Intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce règlement vise à préserver et valoriser notre patrimoine exceptionnel. Je vous invite vivement à lire ce dossier, réalisé avec soin par le cabinet Antak.

Sachez qu'à Malestroit, nous tenons à accueillir chaleureusement ceux qui rejoignent notre belle *Petite Cité de Caractère*. C'est pourquoi, j'ai le plaisir d'inviter les nouveaux arrivants à la soirée d'accueil du vendredi 8 décembre, à 18h30 au Pass'temps. Il s'agit d'un moment privilégié où nous pouvons faire connaissance, vous partager nos projets et échanger ensemble, en toute convivialité.

À l'approche des fêtes de fin d'année, je ne peux que vous encourager à offrir un cadeau local et original à vos proches. Je suis certain que vous trouverez votre bonheur parmi les trésors de nos commerçants et artisans locaux, c'est aussi une belle manière de soutenir le tissu économique.

Retenez également que la Municipalité vous invite à la cérémonie des vœux le jeudi 4 janvier 2024 à 18h00, à la salle des fêtes. Soyez au rendez-vous !

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Très bonne fin d'année à vous !
Bruno Gicquello

Publication

Mairie de Malestroit
1 rue Edmond Besson
56140 Malestroit
02 97 75 11 75
mairie@malestroit.bzh
www.villedemalestroit.bzh

Directeur de la publication

Bruno GICQUELLO, maire

Rédaction et crédits photos

Mairie de Malestroit

Couverture

Conférence dansée
au Pass'temps, le 10 novembre

Impression

IOV Communication (56)
tirage en 1650 exemplaires
sur papier PEFC

Parution

Magazine trimestriel
décembre 2023



RUES AUX ANGLAIS ET AU FROMENT

les travaux d'embellissement sont en cours

La réfection de ces ruelles parmi les plus anciennes de Malestroit, entre dans le cadre du programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines des **Petites Cités de Caractère**.

La première étape du projet a consisté à préparer l'effacement des réseaux électriques aériens par la pose de nouveaux fourreaux enterrés et de compteurs. Ces travaux ont été réalisés en ce dernier trimestre 2023.

Les deux ruelles seront prochainement pavées. Un choix visant à les intégrer de façon harmonieuse au centre historique. Par ailleurs, la végétalisation des rues et de la placette apportera une touche de verdure, créant ainsi des promenades agréables au cœur de la cité millénaire. L'achèvement des travaux d'un coût de près de 260 000 €



Projection dans la rue au Froment.

est prévu pour la fin avril. Ces deux ruelles restaurées contribueront à la qualité de vie pour les riverains et les visiteurs.

NOUVEAUX ARRIVANTS

rencontrez l'équipe municipale

Vous avez emménagé récemment à Malestroit ? La municipalité vous invite à une réunion conviviale d'accueil afin d'échanger avec vous sur vos premières impressions depuis votre installation, ainsi que sur vos attentes.

C'est l'occasion de rencontrer d'autres nouveaux habitants et quelques membres de l'équipe municipale, dont Monsieur le Maire qui se tient à votre disposition pour vous

présenter la commune et ses projets, pour vous fournir des renseignements pratiques et répondre à toutes vos questions. A l'issue de cette rencontre, la municipalité vous invite à partager le verre de l'amitié.

d'infos

Rdv le vendredi 8 décembre à 18h30 dans l'auditorium du Pass'temps (5-7 rue Sainte-Anne)

COÛT DE L'ÉNERGIE

la Ville prend des mesures

Les estimations établies par **Morbihan Énergie**, le syndicat départemental auquel adhère la Ville, prévoient une augmentation de 60%, soit 90 000€ HT de surcoût de dépenses de gaz et d'électricité en 2024.

Afin de réduire les consommations, des mesures immédiates ont été prises, notamment sur l'éclairage public. Une modification des horaires a été décidée conduisant à l'extinction des lampadaires trente minutes plus tôt le soir (dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche jusqu'à 22h30, vendredi et samedi jusqu'à 23h30).

En parallèle, 23 horloges connectées seront déployées sur les armoires d'éclairage public. Elles permettront d'intervenir de manière instantanée et plus sécurisée sur la programmation.

Par ailleurs, l'éclairage des deux salles de sport, au complexe sportif de la Daufresne est en cours, avec l'installation de projecteurs à LED, moins énergivores que les halogènes présents jusqu'alors.



La salle omnisports éclairée, durant une séance d'entraînement de roller.

NOUVEAU
RÈGLEMENT

LE SPR

SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



COMPRENDRE le SPR

Pourquoi un règlement spécifique pour le patrimoine ?

Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

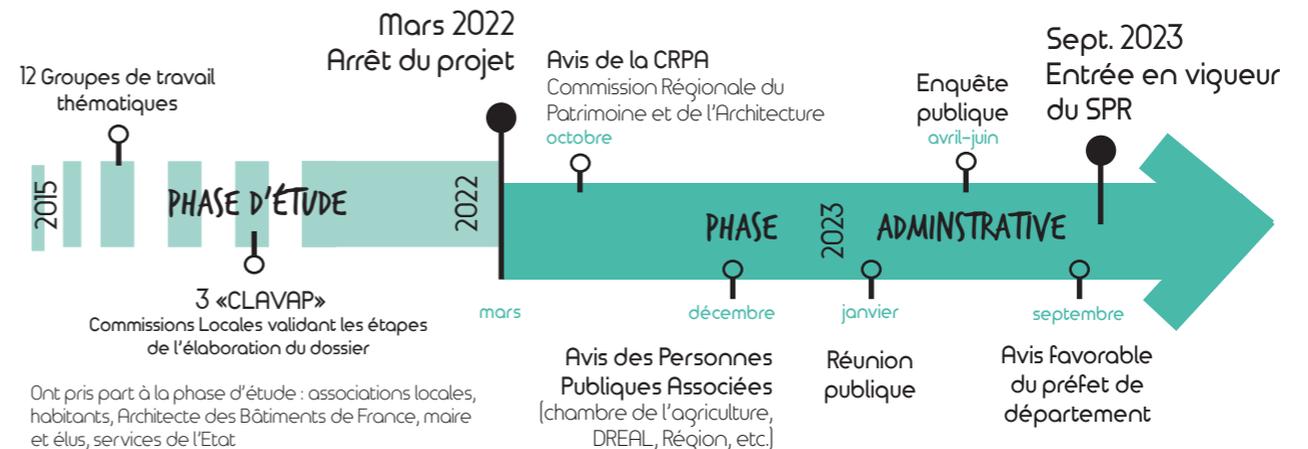
Quels que soient les sigles utilisés, tous font référence à des dispositifs d'urbanisme destinés à protéger le patrimoine des « villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue

historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'élaboration de tels documents d'urbanisme vise à favoriser les rénovations de qualité et la bonne insertion des nouveaux projets dans leur environnement. C'est le cadre de vie et le « charme » de l'urbanisation historique qu'il s'agit de pérenniser. En cela, cette démarche constitue bien sûr un outil indispensable pour le développement touristique et commercial.

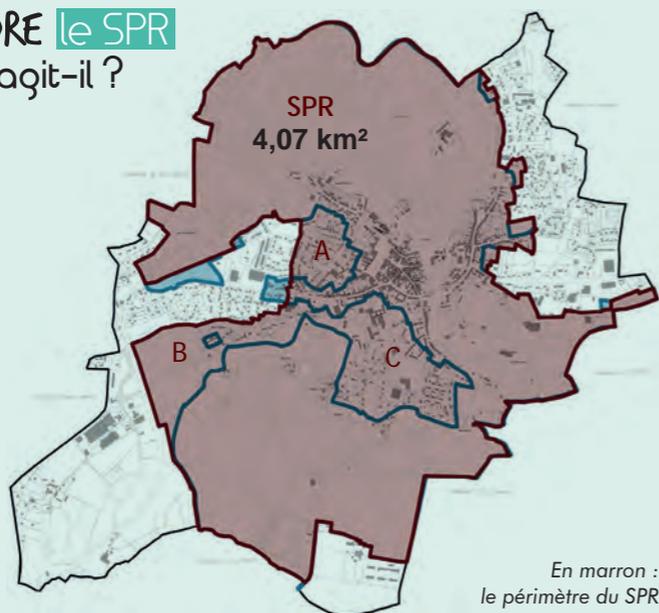
À Malestroit, la ZPPAUP avait été créée 2007 pour protéger et mettre en valeur les édifices patrimoniaux, les ambiances urbaines et les éléments paysagers qui forment l'identité de la commune.

Après plusieurs années d'études et une longue phase administrative, le règlement du SPR remplace officiellement le règlement de la ZPPAUP depuis septembre 2023.



COMPRENDRE le SPR

De quoi s'agit-il ?



Aujourd'hui, le SPR (Site Patrimonial Remarquable) permet de mettre à jour les données des ZPPAUP et de poursuivre cet objectif de protection et de mise en valeur, en y intégrant un volet environnemental.

Le périmètre a été modifié pour prendre en compte les intérêts patrimoniaux reconnus dans le diagnostic.

Ce nouvel outil de protection continuera de réglementer les travaux dans le périmètre du SPR (voir périmètre ci-dessus en marron).

Comme pour tout autre document d'urbanisme (tel que le PLU), la réglementation du SPR devra être prise en compte dans vos projets de restauration, réhabilitation ou construction.

Le service urbanisme de la mairie, et les entreprises sollicitées pour vos travaux, vous conseilleront dans vos démarches.

Les documents relatifs au SPR sont disponibles en mairie de Malestroit.



Emergences des clochers depuis la voie de la Quenelle

Composition du dossier de SPR en 3 parties :

I. Un rapport de présentation annexé d'un diagnostic patrimonial

Ce document expose les objectifs du SPR et rend compte des spécificités du territoire. Il justifie les dispositions de cette servitude d'utilité publique en se basant sur le diagnostic précis du patrimoine urbain, paysager, architectural et environnemental. Ce diagnostic est annexé au rapport.

II. Une cartographie réglementaire

Ce document graphique précise le périmètre général du SPR, les zones réglementaires et les différentes catégories de protection.

III. Un règlement écrit

Ce dernier regroupe l'ensemble des prescriptions concernant les interventions sur le bâti, l'espace public et paysager.

Les annexes du règlement concernent un repérage du « petit patrimoine » protégé, ainsi que des préconisations (non-réglementaires) portant sur une palette végétale cohérente avec les milieux naturels locaux.

EN LIGNE !

Visualisez le plan de zonage du SPR en scannant ce QR-code



LES GRANDS ENJEUX DU SPR à Malestroit

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE COMME BIEN COMMUN

En considérant le patrimoine comme un bien commun du territoire et de ses habitants, le SPR a pour objectif de transformer ce qui pourrait paraître comme une contrainte pour chaque administré (la protection du patrimoine) en atout de valorisation du territoire.

Il s'agit de construire une vision partagée du patrimoine pour comprendre qu'il s'agit d'une **implication collective**. Celle-ci permet également de transmettre aux géné-

rations futures, les fondements de la mémoire locale et de l'identité collective du territoire.

Par la conservation du patrimoine, le SPR permet de protéger le cadre de vie de la population ainsi que de renforcer l'attractivité de la commune. Le riche patrimoine bâti, naturel et environnemental de Malestroit présente tant des intérêts archéologiques, historiques, architecturaux, qu'urbains et paysagers.



Confluence de l'Oust et du Canal (vue vers l'Île Notre-Dame) - ©ASP

ENCADRER LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conservation et la mise en valeur du patrimoine et la rénovation durable sont des leviers que les dispositions du SPR concrétisent pour favoriser l'économie d'espace et d'énergie, la pérennité des matériaux ou encore la conservation des savoir-faire.

Cette orientation prend également en compte les dispositifs de perfor-

mance énergétique. Dans le bâti ancien, l'intégration de ces équipements nécessite un respect des caractéristiques du bâti afin de ne pas appauvrir sa qualité patrimoniale.

Le règlement décline donc les possibilités d'intégration des dispositifs en fonction du zonage et de la classification réglementaire du bâti.



La mitoyenneté permet de protéger les murs mitoyens des intempéries et de diminuer les pertes thermiques.

LISEZ LE DIAGNOSTIC DU SPR
POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE
SUR L'HISTOIRE ET LES CARACTÉRISTIQUES
DE MALESTROIT !



Cadastré napoléonien - 1829 - ©AD56

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

pour protéger et mettre en valeur l'identité de la commune

RESPECTER LES MATÉRIAUX ET MISES EN OEUVRES COMPATIBLES AVEC LE BÂTI ANCIEN

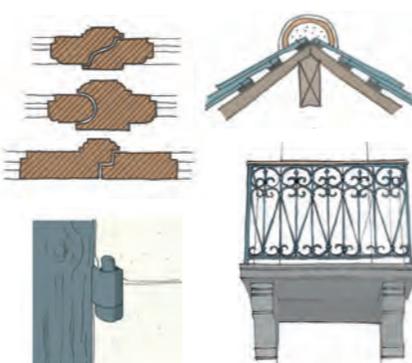


Le bâti ancien de Malestroit possède des caractéristiques constructives que le SPR souhaite conserver et protéger, en évitant la banalisation et la standardisation des édifices.

Ces caractéristiques sont tant relatives aux matériaux qu'aux mises en œuvre et savoir-faire particuliers au bâti ancien : à Malestroit, les maçonneries traditionnelles en moellons de grès et en moellons équarris sont ponctuellement accompagnées de

décors de briques, tandis que les pans de bois révèlent les savoir-faire des charpentiers. Les couvertures, menuiseries, ferronneries et autres éléments architecturaux témoignent des évolutions techniques au fil des siècles.

Toutes ces mises en œuvre particulières et homogènes forment une harmonie générale, tant dans les zones urbaines que dans les zones paysagères.



Exemple de mises en œuvre traditionnelles

VALORISER LES DEVANTURES COMMERCIALES



À Malestroit, les devantures commerciales qui ont conservé une écriture soignée sont rares, témoignage des devantures commerciales anciennes. La disparition de celles-ci a laissé place à des mises en œuvre peu compatibles avec le bâti du centre ancien.

Le SPR a donc pour vocation d'accompagner les projets de devanture afin de respecter la composition originale des immeubles. Chaque projet devra rendre lisible l'intégrité de la façade de l'immeuble, respecter l'ordonnement architectural, le rythme de la façade et l'harmonie des teintes.



Principe d'ordonnement



respect du rythme horizontal de l'immeuble



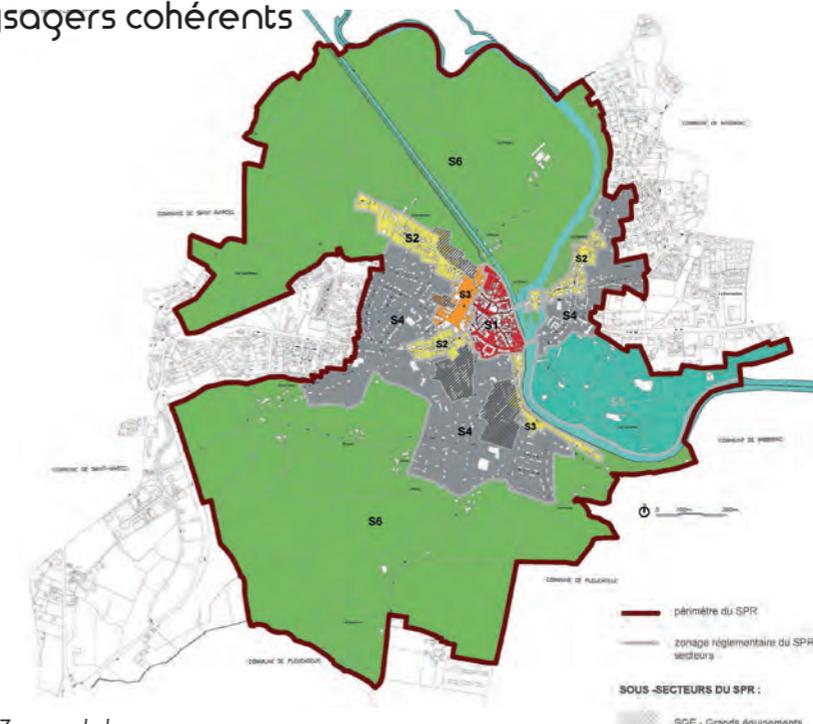
respect du rythme vertical de l'immeuble

LE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU SPR

ensembles urbains et paysagers cohérents

Le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) délimite les ensembles urbains et paysagers les plus sensibles et qualitatifs de la commune.

Six zones ont été identifiées en fonction de leurs caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères identifiées.



Zonage de la commune

S1 - LE CENTRE HISTORIQUE

Ce secteur recouvre le centre ancien de la cité et les édifices majeurs : l'église paroissiale Saint-Gilles, le presbytère et aussi l'essentiel du bâti urbain ancien, maisons à colombage, beaux hôtels de pierre et demeures anciennes, témoignant du riche passé et de l'importance historique de la ville.

S2 - LES FAUBOURGS ANCIENS

Ce deuxième secteur partage, avec la zone centrale, les caractéristiques d'une forte densité et d'une continuité des bâtis caractéristiques des tissus anciens bâtis traditionnels.

S3 - LA PLACE QUEINNEC

Cette place correspond à l'ancien champ de foire. Gagnée sur les anciennes douves à la période de suppression des fortifications, cette place est depuis le siège des grandes activités commerciales et le lieu où se tient le grand marché hebdomadaire.

S4 - LES EXTENSIONS URBAINES

La ville, depuis le XIX^e siècle, a continué et continue encore de se développer, et ce sur un territoire géographique restreint : les coteaux entourant le noyau ancien.

S5 - ZONE DE LOISIRS

Ce secteur correspond à l'espace naturel au bord de l'Oust qui accueille des équipements sportifs et de loisirs.

S6 - ZONE PAYSAGÈRE SENSIBLE

Ce secteur correspond à l'ensemble naturel le plus sensible de la commune, regroupant la vallée de l'Oust, une partie des coteaux et du plateau boisé.

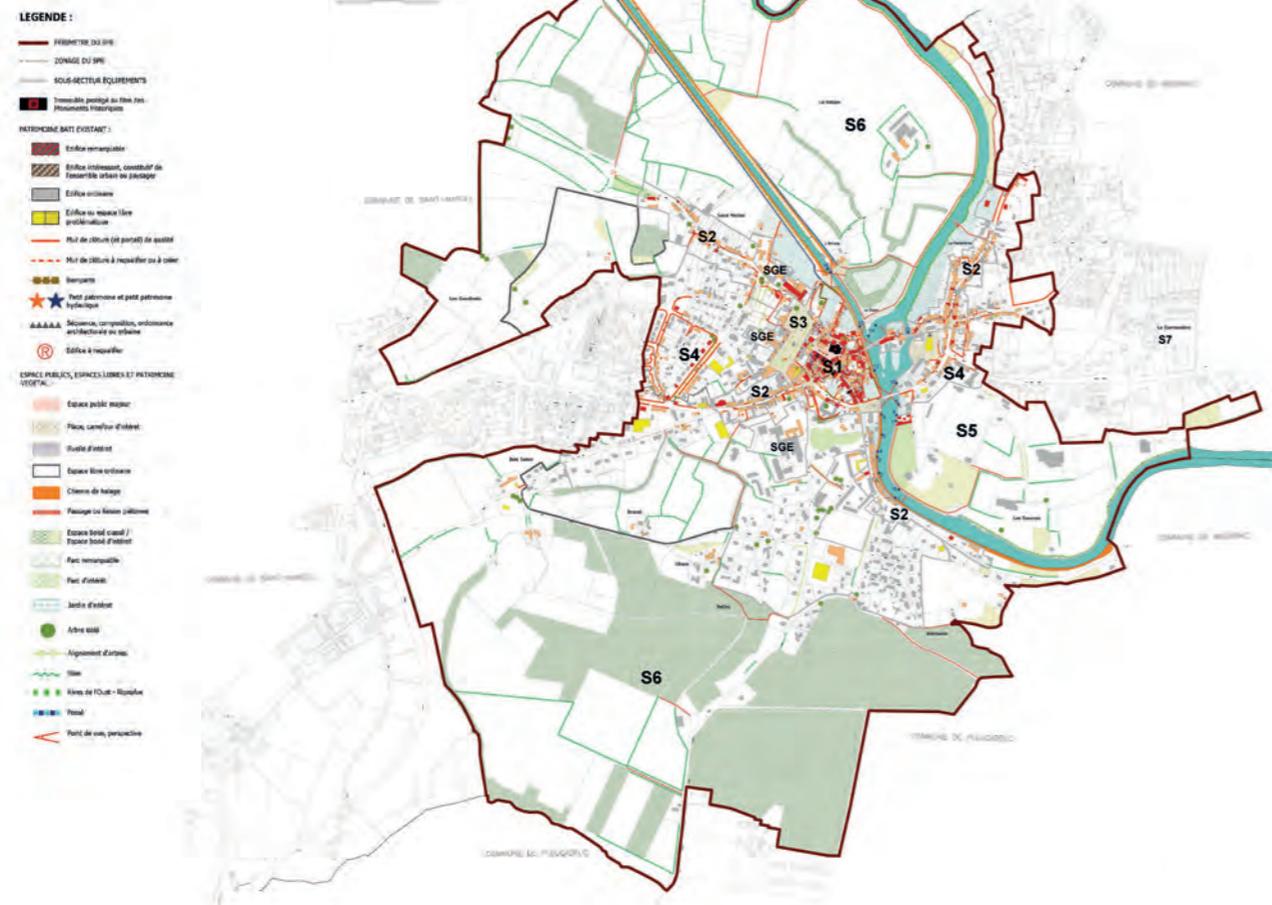


Le faubourg Sainte-Anne



L'Oust

Les cartographies réglementaires



Cartographie réglementaire générale de la commune

À l'intérieur du périmètre du SPR, le patrimoine bâti, les espaces publics et le patrimoine végétal ont été identifiés, cartographiés et classés en catégories de protection.

Ce classement est indépendant du « zonage réglementaire » et s'établit en fonction de l'intérêt patrimonial pour chaque parcelle.

Chaque catégorie est représentée par une légende graphique.



Classification réglementaire à la parcelle - centre ancien

Quelles sont les catégories de protections ?

L'inventaire du patrimoine a été réalisé sur le territoire communal afin de répertorier les qualités du patrimoine urbain, architectural, paysager et environnemental.

Cette évaluation de la qualité patrimoniale a permis de déterminer plusieurs niveaux de protection des bâtiments, des espaces publics et des éléments végétaux et d'en découler le règlement. Ce dernier encadre les projets en s'appuyant sur ces principes fondamentaux :

- entretenir, restaurer ou faire évoluer le bâti et la ville en tenant compte de l'histoire et de l'architecture du lieu d'intervention
- entretenir des règles de « bon voisinage » entre les constructions (logique urbaine) et le paysage
- promouvoir l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité, respectueuse des spécificités locales et en harmonie avec l'environnement existant.

Ce règlement se présente comme un guide orientant les démarches liées à la restauration des édifices anciens, la réhabilitation, la conception architecturale contemporaine, la rénovation des devantures commerciales, ainsi que l'aménagement des espaces publics.

Il joue également un rôle clé dans la préservation des éléments végétaux, soulignant l'importance d'intégrer ces aspects naturels dans le tissu urbain.

PATRIMOINE BÂTI



Monument Historique



Édifice remarquable



Édifice intéressant, constitutif de l'ensemble urbain ou paysager



Édifice ou espace libre problématique



Mur de clôture (et portail) de qualité

ESPACES PUBLICS, ESPACES LIBRES ET PATRIMOINE VÉGÉTAL



Petit patrimoine et petit patrimoine hydraulique

Séquence architecturale



Espace public majeur

Place d'intérêt



Édifice à requalifier

Rue ou ruelle d'intérêt

Chemin de halage



Espace boisé classé, ou d'intérêt

Parc remarquable



Jardin d'intérêt

Parc d'intérêt



Rive de l'Oust

Point de vue

Fossé



Arbre isolé

liaison piétonne



Alignement d'arbres

Haie

VOUS PROJETEZ DE FAIRE DES TRAVAUX ?

Pensez à les déclarer au préalable en mairie, c'est obligatoire.

Quels que soient vos projets de travaux extérieurs, il faut retenir que dans la majorité des cas, une autorisation d'urbanisme, remise par la Mairie, est obligatoire.

La demande permet à la Mairie de s'assurer que les règles d'urbanisme en vigueur soient bien respectées et que notre patrimoine soit bien protégé et valorisé. C'est aussi un moyen d'échanger avec le service urbanisme et d'éviter des erreurs qui pourraient s'avérer coûteuses pour le propriétaire.

JE RÉNOVE, J'AMÉLIORE

Il peut s'agir par exemple du changement de volets, de la pose d'une fenêtre de toit (type Velux®), d'un changement de porte, d'un ravalement de façade, de la rénovation d'une cheminée ou de corniches...

Dès que vous modifiez l'aspect extérieur de votre bien (couleur, matériaux, dimensions, etc.), une **déclaration préalable de travaux** doit être déposée en Mairie avant tout démarrage de chantier.

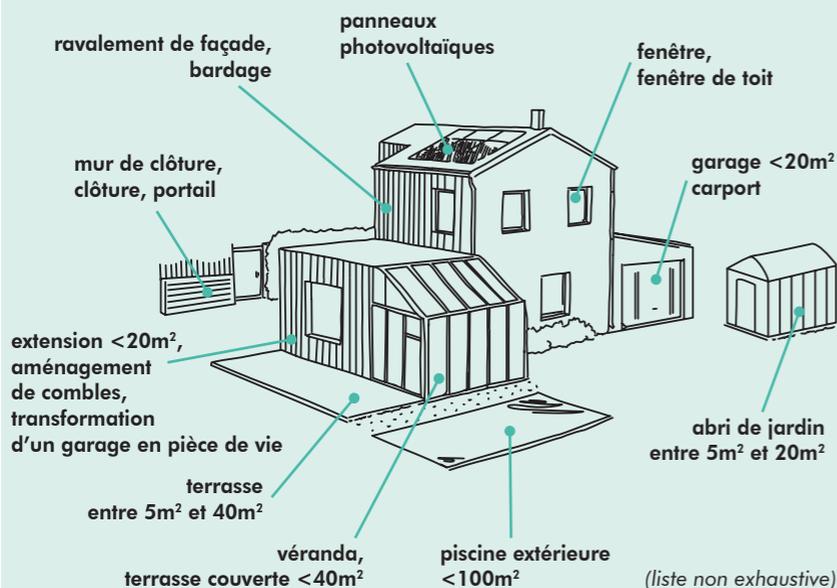
JE CONSTRUIS

Il peut s'agir par exemple de la construction d'un abri de jardin, d'un garage, d'une extension, d'un carport...

Le **permis de construire** concerne toute nouvelle construction, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, en fonction du zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Et les clôtures ? La pose de clôture fait l'objet d'une réglementation d'urbanisme, notamment dans le cadre du zonage « patrimoine » du Site Patrimonial Remarquable (SPR). La déclaration préalable de travaux doit être déposée en Mairie. Prenez contact avec le service urbanisme avant de vous engager auprès des entreprises ou artisans !

QUAND DOIS-JE DEMANDER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX EN MAIRIE ?



Pour rappel : En France, le recours aux services d'un architecte est obligatoire pour toute intervention concernant une surface de plancher de plus de 150m² (construction ou extension).

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOS DÉMARCHES !

Des contrôles de police sont organisés pour le bon respect des règles d'urbanisme.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), vos entreprises et artisans peuvent vous accompagner au titre de leur devoir de conseil. N'hésitez pas à prendre les bons conseils en amont de vos projets.

BANQUE ALIMENTAIRE

un nouvel espace pour répondre aux besoins

Toute l'année, le centre de distribution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) récolte et distribue des produits de première nécessité aux personnes qui rencontrent des difficultés passagères.

Conserves de légumes, pâtes, café, sucre, céréales, huile, produits d'hygiène... Les collectes menées chaque année en novembre alimentent les stocks pour douze mois. Elles sont organisées par la *Banque Alimentaire* et complétées par des produits frais que les services techniques de la Ville de Malestroit récupèrent à Vannes, une fois par mois.

Initialement situés faubourg Sainte-Anne, les locaux étaient devenus exiguës et inadaptés pour l'association. C'est dans l'optique de centraliser les activités sociales et d'améliorer le fonctionnement de la *Banque Alimentaire* que des travaux ont été menés dans les anciennes écuries de l'hôpital local, transférées il y a plus de 40 ans à la Ville. Celles-ci sont situées juste en face du CCAS

et de la Résidence Autonomie, regroupant les services du CCAS et du SAAD (Service d'Aide À Domicile).

Huisseries, chape, toiture, cloisonnage, sanitaires... Le coût des travaux s'élève à près de 100 000 € financés à 50% par le Pays de Ploërmel et à 50% par le CCAS. Le bâtiment a été entièrement rénové pour accueillir la *Banque Alimentaire*.

Les travaux ont été réceptionnés par Michelle Le Sauter-Le Bel, adjointe aux Affaires Sociales et à la Solidarité, Bruno Gicquello, Maire de Malestroit, et Odile Oger, conseillère municipale, en présence des agents et artisans impliqués dans ce projet.



ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

à la croisée des talents et des traditions

Les JEMA se tiendront du 5 au 7 avril 2024 à Malestroit. Ces journées permettent aux artisans d'art d'exposer leurs créations et de mettre en avant leur savoir-faire devant un public curieux.

Participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art à Malestroit, c'est la possibilité de mettre en lumière

votre métier d'exception, de partager votre passion, de tisser des liens avec d'autres artisans d'art et de contribuer à l'effervescence culturelle de la Ville. L'appel est lancé !

+ d'infos

Retirez votre formulaire de demande de participation en mairie.



Rendez-vous le 12 janvier 2024, sur site !

PULPE

poursuit son travail

L'association PULPE (Pour Un Lieu Partagé Essentiel) poursuit son travail de mobilisation et recherche de fonds pour ouvrir un lieu pluriactivités au printemps 2024 sur le site du faubourg Sainte-Anne.

La prochaine rencontre des usagers et contributeurs du futur tiers-lieu aura lieu le vendredi 12 janvier à partir de 18h, au site de Sainte-Anne. Une rencontre bimestrielle ouverte et conviviale qui permet d'échanger, de parler de vous en tant qu'habitants du territoire et de ce qui vous anime, d'imaginer et de se projeter dans les futurs chantiers... Bien sûr, tous les co-présidents seront présents pour répondre aux questions.

Plus de trente personnes se sont déplacées lors de la première rencontre. L'équipe de PULPE compte sur votre présence.

+ d'infos

Rdv le vendredi 12 janvier sur le site Sainte-Anne. Accès libre.

LAB, LE BAL PARTICIPATIF INTERGÉNÉRATIONNEL

un spectacle qui met en boîte toute la famille

Le collectif Klam propose, ce samedi 9 décembre au complexe sportif de la Daufresne, un spectacle « LAB » qui fera danser les participants. Cinq musiciens et une danseuse réinventent le bal d'antan de façon ludique, sur fond d'observation et de manipulations décalées.

Les danses du spectacle ont été inventées pour être simples et pour pouvoir être apprises sur le tas par le spectateur, quel que soit son niveau de danse. Telle une boîte de nuit, chacun peut danser à son niveau, sans se soucier du regard de l'autre. Les danseurs sont guidés par la chorégraphe ou les musiciens qui montrent certaines danses en direct. « C'est un grand moment qui nous attend, c'est plus qu'un bal, avoir envie de danser, du plus petit au plus grand, du plus mince au plus costaud, libérer la tête et le corps ensemble en s'amusant sur des musiques actuelles » détaille Mathilde Dinard, la danseuse du collectif.

Cet événement est ouvert à toutes les générations. La danseuse insiste néanmoins sur trois éléments importants : il faut avoir envie de danser,



Luc Cavellier - Regards Croisés

de s'amuser et de partager, avec des chaussures bien lacées !

Une fin d'année en mouvement
Cet événement s'inscrit dans le projet autour de la danse et du mouvement initié par le service culturel municipal. Il succède aux ateliers de découverte de la danse contemporaine avec les élèves de CM2 des écoles publique et privée, menés en collaboration avec la compagnie Les Divers Gens, ainsi qu'à une conférence dansée captivante qui s'est

tenue au Pass'temps en novembre. En décembre, la plasticienne Laurence Maillard présente « Le Tempo des Flâneurs » au Pass'temps. En fil de fer et en papier, ces mobiles de danseurs suspendus invitent à la magie de Noël.

+ d'infos —————
Bal participatif le 9 décembre à 20h30 au complexe sportif. Entrée 5€, gratuit pour les -12 ans. Réservez et infos au 02 97 75 18 15.

+ d'infos —————
Cet événement est ouvert à toutes les générations. La danseuse insiste néanmoins sur trois éléments importants : il faut avoir envie de danser,

RENOUVELLEMENT DU JUMELAGE avec Ramales de la Victoria, en Espagne

Les maires de Malestroit et de Ramales (3 100 habitants) ont renouvelé le serment de jumelage entre leurs villes. Après une conférence de presse, les élus ont rejoint la salle

Jéhan accompagnés de sonneurs du bagad Aùel Douar. Les deux maires ont souligné le travail et le dynamisme de l'association de jumelage AJMR, depuis 1992.



DES ANIMATIONS POUR LES +60 ANS

grâce au forfait autonomie

La Résidence Autonomie du Val d'Oust propose chaque mois un nouveau programme d'animations gratuites à destination des seniors malestroyens.

Il n'y a pas d'âge pour se distraire, s'amuser, partager des passions communes, se cultiver ou bouger. Isabelle Touzé, animatrice seniors à la résidence, prend beaucoup de plaisir à mettre en place des activités sportives (qi gong, pilate, gym douce), culturelles (atelier d'écriture, dictée), ou relaxantes (tricot, massages tuina), chaque mois pour les plus de soixante ans.

Rompre l'isolement géographique, affectif et social est l'une des premières raisons de la mise en place de ces animations variées sur site ou à l'extérieur. « Ce dispositif est financé par le département, il permet de développer des actions construites avec les associations locales et leurs bénévoles. Nous proposons ainsi aux seniors des activités adaptées qui

élargissent leur cercle relationnel et favorisent leur bien-être. Les animations seniors procurent une réelle ouverture d'esprit » précise Claudine Chérel, la directrice du Val d'Oust.

Chaque jeudi, une séance de gym douce est proposée au complexe sportif de la Daufresne (de 15h30 à 16h30) par l'éducateur sportif de la Ville. Elle est gratuite et sans inscription. Toutes les autres activités doivent faire l'objet d'une inscription auprès de la résidence autonomie.



+ d'infos —————
Pour obtenir le programme mensuel et s'inscrire à une activité, contactez Isabelle Touzé au 02 97 75 04 60 ou au 06 48 63 87 23.

LES ÉLÈVES DU COLLÈGE SAINT-JULIEN réduisent leurs déchets par trois

Cette année, une nouveauté majeure a été introduite dans la restauration du collège : une approche « Zéro-Gaspillage ».

Les élèves se servent selon leur envie et leur besoin, sur le principe : « je choisis ce que je mange et je mange ce que je choisis », l'objectif étant de jeter le moins possible tout en man-

geant à sa faim. La consommation de crudités a été multipliée par trois, démontrant l'adhésion positive des élèves à cette démarche qui vise aussi à les responsabiliser.

Le Chef affiche chaque jour le poids des déchets, maintenant réduit de 60g à 21g par élève, en dessous de la moyenne nationale de 140g.

LE LYCÉE QUEINNEC

choisi en lieu d'immersion

Le Lycée Jean Queinnec a été choisi par la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC), pour recevoir près d'une centaine d'enseignants et de personnels des collèges morbihannais le 13 octobre dernier.

Cette journée immersive a permis de mieux faire connaître notre établissement et d'échanger sur les enjeux pédagogiques de l'enseignement professionnel : ateliers en direct avec les élèves, visite du lycée et du magasin pédagogique, tables rondes sur l'apprentissage, les stages à l'étranger et les options citoyennes...

« La voie professionnelle est aussi une voie d'excellence qui permet aux jeunes de s'épanouir scolairement et professionnellement. La pédagogie est axée sur les travaux pratiques et les compétences professionnelles qui s'adaptent au monde du travail. Le monde du collège a une vision d'enseignement général. L'idée est que les enseignants ciblent mieux ce que nous sommes pour pouvoir orienter leurs élèves. » indique Florence Oger la directrice des études au lycée. Ce dernier propose trois filières de formation et compte 125 élèves pour 8 classes.

+ d'infos —————
La boutique pédagogique est ouverte le mercredi matin et le jeudi en journée (sur le temps scolaire). Portes Ouvertes du lycée le 10 février de 9h30 à 16h00.

8 DÉCEMBRE

L'équipe municipale rencontre les nouveaux arrivants

à 18h30 dans l'auditorium du Pass'temps • entrée libre

9 DÉCEMBRE

LAB, le bal participatif

à 20h30 au complexe sportif de la Daufresne • Entrée 5€, gratuit pour les - 12 ans • Réservation et informations auprès du Pass'temps 02 97 75 18 15 • cf. page 13

15 DÉCEMBRE

Concert gratuit : Suuij

rencontrez la violoncelliste Juliette Divry • à 20h30 • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

16 DÉCEMBRE

Atelier « biscuits de Noël »

confectionnez vos biscuits dans la pure tradition allemande avec Joëlle • à 10h • gratuit sur résa au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

22 DÉCEMBRE

Soirée Just Dance pour les ados

à 20h • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

23 DÉCEMBRE

Spectacle « La Tente à Sons »

pour le jeune public dès 3 mois • 5 séances de 10h à 12h30 • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

26 DÉCEMBRE

La P'tite Séance pour les 7-10 ans

un long métrage surprise • à 16h30 • au Pass'temps • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15

26>27 DÉCEMBRE

Don du Sang

14h45>18h45 • sur rendez-vous dondesang.efs.sante.fr • prévoir une pièce d'identité • salle des fêtes

29 DÉCEMBRE

Elise raconte... dès 3 ans

à 10h30 • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

3 JANVIER

Jeux suis en vacances

de 4 à 16 ans • 15h30>18h • au Pass'temps • gratuit

4 JANVIER

Vœux du maire à la population

18h • à la Salle des Fêtes



6 JANVIER

Repair café

10h-12h30 • gratuit • au Pass'temps

12 JANVIER

Pulpe et vous !

Rencontre des usagers et contributeurs du futur tiers-lieu • dès 18h • au site de Ste-Anne • entrée libre

12 JANVIER

Concert gratuit de Anne et Sylvestre

à 20h30 • gratuit sur réservation au 02 97 75 18 15 • au Pass'temps

19 JANVIER

Nuit de la lecture

ouverture nocturne de la médiathèque • animations pour tous • dès 18h • gratuit • au Pass'temps

22 JANVIER

Bébé bouquine de 0 à 3 ans

10h15 • au Pass'temps • gratuit, réservation au 02 97 75 18 15

26>27 JANVIER

Braderie de la médiathèque

au Pass'temps sur les horaires d'ouverture • 5-7 rue Ste-Anne • entrée libre • 2€ le kilo de livres

2>3 FÉVRIER

Portes ouvertes - collège St-Julien

de 17h à 20h le vendredi et de 9h à 12h le samedi • entrée libre

3 FÉVRIER

Repair café

10h-12h30 • gratuit • au Pass'temps

10 FÉVRIER

Portes ouvertes - lycée Queinnec

de 9h30 à 16h • entrée libre

SUIVEZ-NOUS !

Recevez toutes nos actus et suivez les Conseils Municipaux en direct